

RÉHABILITATION D'UN DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
DEMANDE DE SUBVENTION (après le 01/07/2025)

Numéro du dossier : Date de dépôt :
(A remplir par le service)

Identité du ou des demandeur(s) :

Demandeur 1 - Nom et prénom ou raison sociale : Demandeur 2 - Nom et prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone : Portable :

E-mail (indication importante) :

Nombre de personnes constituant le ménage à ce jour :

Adresse de l'ouvrage à réhabiliter :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Date de signature de l'acte d'achat notarié du bien immobilier :

Date d'emménagement dans le bien immobilier :

Travaux envisagés :

Filière envisagée (type) :

Montant des travaux :

Nom de l'entreprise (ou de la personne) réalisant les travaux :

Le pétitionnaire s'engage à :

- Certifier l'exactitude des renseignements portés sur le présent document,
- Respecter le règlement de subvention joint,
- Commencer les travaux après validation du projet et acceptation de la demande de subvention,
- Faire réaliser les travaux conformément au projet validé dans un délai d'1 an après la décision d'attribution de la subvention,
- Reverser à la Collectivité le montant des subventions reçues en cas de non-respect des engagements.

Documents à joindre :

1. Le présent formulaire de demande de subvention complété et signé, reprenant les informations relatives au bénéficiaire.
2. La copie du dernier avis de taxe foncière sur les propriétés bâties recto-verso ou une copie de l'acte notarié d'achat ou une copie de l'attestation notariée d'achat.
3. La copie de l'avis d'imposition définitif sur les revenus de l'année N-2 ou de non-imposition. Toutefois, lorsqu'il est disponible, l'avis d'impôt définitif sur les revenus de l'année N-1 peut être pris en compte notamment en cas de baisse de revenus du demandeur.
4. Un justificatif de domicile de moins de 6 mois (redevance ordures ménagères la plus récente, facture énergétique, etc).
5. 1 devis détaillé d'entreprise (ou de fournisseur) donnant une description et le montant des travaux.
6. Le Relevé d'identité Bancaire (RIB) au nom du bénéficiaire et à l'adresse actuelle du bénéficiaire.

Fait à : Le :

Signature :

Informations complémentaires :

- Eco-prêt à taux 0 % : La subvention est cumulable avec l'éco-prêt à taux 0 %. L'éco-prêt ne peut être obtenu que si le système mis en place ne consomme pas d'énergie (sauf pompe de relevage). La microstation n'est pas éligible à l'éco-prêt à taux zéro.
- Dépôt de votre dossier de demande de subvention : celui-ci doit être remis avant la réalisation des travaux, de préférence par courriel à l'adresse spanc@grandlieu.fr ou au siège de Grand Lieu Communauté (dépôt lors des horaires d'ouverture ou courrier) après le 1^{er} juillet 2025.
- Le(s) revenu(s) fiscal(aux) de référence des personnes constituant le ménage sont comparés aux plafonds de l'ANAH, à savoir :

Valeurs en euros applicables au 01/07/2025

Nombre de personnes composant le ménage	Plafonds : Ménages aux ressources très modestes	Plafonds : Ménages aux ressources modestes	Plafonds : Ménages aux ressources modestes majorées de 10 %
1	17 173 €	22 015 €	24 217 €
2	25 115 €	32 197 €	35 417 €
3	30 206 €	38 719 €	42 591 €
4	35 285 €	45 234 €	49 757 €
5	40 388 €	51 775 €	56 953 €
par personne supplémentaire	+ 5 094 €	+ 6 525 €	+ 7 178 €
Taux de subvention à appliquer sur le montant TTC définitif des travaux (plafonné à 10 000 €)	35 % (montant maximum 3 500 €)	25 % (montant maximum 2 500 €)	15 % (montant maximum 1 500 €)

INSTRUCTION (à compléter par le SPANC)

Conditions d'éligibilité :

	OUI	NON
Le demandeur est propriétaire occupant ou bailleur conventionné sur le territoire de Grand Lieu Communauté		
L'installation objet de travaux est non conforme ou insuffisante suite au diagnostic initial de 2006, au dernier contrôle de bon fonctionnement ou au dernier diagnostic effectué dans le cadre d'une vente immobilière.		
Le propriétaire doit justifier d'un montant minimum de travaux de 3 000 € TTC.		
Le projet d'installation d'assainissement non collectif a été validé par le SPANC.		

Complétude du dossier : ☐ Dossier complet

Revenu fiscal de référence :

Nombre de personnes composant le foyer :

Plafond de l'ANAH à ne pas dépasser :

☐ Subvention accordée :

☐ Propriétaire occupant dont les ressources n'excèdent pas le plafond de ressources fixé par l'ANAH indiqué ci-dessus. Subvention accordée à hauteur de % à appliquer sur le montant TTC définitif des travaux (plafonné à 10 000 €).

☐ Propriétaire bailleur justifiant d'une convention à l'habitat sociale conclue avec l'ANAH. Subvention accordée à hauteur de % à appliquer sur le montant TTC définitif des travaux (plafonné à 10 000 €).

☐ Subvention refusée (à motiver) :

Date :

M. Patrick BERTIN, Vice-Président en charge de l'assainissement

Date de validité de la présente décision d'attribution : / / 20...

Passé ce délai, la demande du bénéficiaire sera supprimée de la liste d'attente et une nouvelle demande doit être déposée.

La demande de versement de l'aide doit être adressée dans un délai maximum de 6 mois suite à la réalisation des travaux. Passé ce délai, l'aide sera supprimée. Les travaux doivent être validés par la réalisation d'un contrôle terrain conforme du SPANC, avant recouvrement de l'installation.